

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

INSCRITE AUPRÈS DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE BORDEAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PAU S.A. « HYDRO-EXPLOITATIONS » C/O SOCIETE OPPORTUNITES 9 AVENUE BUGEAUD 75116 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

3636363636





SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

INSCRITE AUPRÈS DE L'ORDRE DES

COMMISSAIRE

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PAU S.A. « HYDRO-EXPLOITATIONS »

C/O Société Opportunites 9, Avenue Bugeaud 75116 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'Assemblée générale de la S.A. HYDRO-EXPLOITATIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « HYDRO-EXPLOITATIONS S.A. » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder une opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons été conduits à examiner le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne la valorisation des titres de participation et des créances rattachées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportant pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faires par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BASSUS

Le 22 Mai 2018

Pour la F.A.C.

Le Commissaire aux comptes

lacques CAUSSAD
Commissaire
aux Comptes

Jacques CAUSSADE





HYDRO EXPLOITATIONS C/O SERHY

N° SIRET: 77555459500089

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		Actif	E	xercice au 31/12/2017		Exercice précédent
		ACIII	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2016
		Capital souscrit non appelé				
	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	1 031	88	942	
		TOTAL	1 031	88	942	
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes	68 474 1 582 477 2 449 156 74 524	4 864 702 489 1 230 355 36 113	63 609 879 988 1 218 800 38 410	26 976 224 679 1 151 013 2 689 678 162
AC		TOTAL	4 174 632	1 973 823	2 200 808	2 083 521
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Titres immob. de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts	5 217 286 153 415		5 217 286 153 415	5 217 286 285 576
		Autres immobilisations financières	15 000		15 000	15 000
		TOTAL Total de l'actif immobilisé	5 385 701 9 561 365	1 973 912	5 385 701 7 587 452	5 517 862 7 601 384
nt	Stocks	Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises TOTAL				
ınlaı	Ava	nces et acomptes versés sur commandes				
Actif circulant	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé	153 141 90 837		153 141 90 837	72 8 34 414 346
	Divers	TOTAL Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) Instruments de trésorerie	243 979		243 979	487 180
		Disponibilités	1 219 171		1 219 171	738 795
Char	raes co	TOTAL onstatées d'avance	1 219 171 2 266		1 219 171 2 266	738 795 1 534
	Mil	Total de l'actif circulant	1 465 417		1 465 417	August 19 and 19
Prim	es de	ission d'emprunts à étaler remboursement des emprunts conversion actif	1 403 417		1 405 417	1 227 510
		TOTAL DE L'ACTIF	11 026 782	1 973 912	9 052 870	8 828 894
lenve	ois :	(1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobili (3) Dont créances à plus d'un an (brut)				
	se de i riété	réserve de Immobilisations	Stocks		Créances clients	





HYDRO EXPLOITATIONS C/O SERHY

* Mis	ssion de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable		
	Passif	Au 31/12/2017	Exercice précédent
	Capital (dont versé : 1 968 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecarts de réévaluation Ecarts d'équivalence Réserves	1 968 000 1 908 491	1 968 000 1 908 491
Capitaux propres	Réserves légale Réserves statutaires Réserves réglementées	193 100	193 100
apitaux	Autres réserves Report à nouveau Résultats antérieurs en instance d'affectation	1 030 492 485 533	1 030 492 492 475
O	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-15 901	-6 942
	Situation nette avant répartition Subvention d'investissement Provisions réglementées	5 569 716 558 167 182 873	5 585 618 570 000 190 534
	Total	6 310 757	6 346 152
Aut. fonds propres	Titres participatifs Avances conditionnées et apports concédant	554 096	389 665
	Total	554 096	389 665
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	66 686	44 666
	Total	66 686	44 666
	Emprunts et dettes assimilées Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 286 168	1 083 526
	Emprunts et dettes financières divers (3)	693 410	535 671
es	Total	1 979 578	1 619 198
Dettes	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 250	123 059
	Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 501	31 434
	Autres dettes		270 795 3 922
	Instruments de trésorerie		3 722
_	Total	141 751	429 210
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	2 121 330	2 048 408
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	9 052 870	8 828 894
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		Span de la Laciana de la Calcana de la Calca
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs	1 014 291 1 107 039	1 381 833 666 575



Compte de résultat

HYDRO EXPLOITATIONS C/O SERHY

Périodes

01/01/2016 01/01/2017 31/12/2016 31/12/2017 Durées

12 mois 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
oitation (1)	Ventes de marchandises Production vendue : - Biens - Services Chiffre d'affaires net Production stockée	768 027 87 889 855 916		768 027 87 889 855 916	779 641 80 269 859 910
Produits d'exploitation (1)	production stockee production immobilisée Produits nets partiels sur opérations à long Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, Autres produits		Total	585 9 412 865 914	1 455 721 862 087
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Variation de stocks Matières premières et autres approvisionne Autres achats et charges externes (3) Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations d'exploitation • sur immobilisations d'exploitation • sur actif circulant • pour risques et chare Autres charges	amortissements provisions	Total	246 786 35 495 101 145 43 544 214 091 519 243 323 884 906	295 522 37 870 100 923 43 390 167 361 1 036 244 314 890 418
		Résultat	d'exploitation A	-18 992	-28 330
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		B C		
financiers	Produits financiers de participations (4) Produits financiers d'autres valeurs mobilièr Autres intérêts et produits assimilés (4) Reprises sur provisions, transferts de charge Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobili	s		3 415 1 287	6 333 1 977
fnancières	Dotations financières aux amortissements e Intérêts et charges assimilées (5) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mob		Total	39 881	8 310 46 186
			Total	39 881	46 186
		Rés	ultat financier D	-35 179	-37 875
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPO	OT (± A ± B - C ± D)	E	-54 171	-66 206



Compte de résultat

HYDRO EXPLOITATIONS C/O SERHY

Périodes 01/01/2016 01/01/2017

31/12/2016 31/12/2017

Durées

12 mois 12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

	- reconstitution for the port de respect complable			
			Total	Exercice précédent
₩ Proc	luits exceptionnels sur opérations de gestion		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Produits exceptionnels Rebi	luits exceptionnels sur opérations en capital		22 666	
Repr	ises sur provisions et transferts de charge		48 760	98 326
		Total	71 427	98 326
S e Chai	ges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges Dota	ges exceptionnelles sur opérations en capital			
Charges Character Characte	tions exceptionnelles aux amortissements et provisions		62 600	41 100
ex ex		Total	62 600	41 100
	Résultat exceptionnel	F	8 827	57 226
Participatio	n des salariés aux résultats	G		
Impôt sur le	s bénéfices	н	-29 442	-2 038
	BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-15 901	-6 942
Renvois				
(4) 5	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		9 412	717
(1) Dont	incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(2) 5	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		869	5 000
(2) Dont	incidence après impôt des corrections d'erreurs			2.000
(2) 1/	- redevances de crédit-bail mobilier			
(3) Y comp	- redevances de crédit-bail immobilier			
(4) Dont p	roduits concernant les entités liées			
Many and a second	roduits concernant les entités liées térêts concernant les entités liées			

Edité à partir de Loon V3.7.0

Page: 9 / 101



KPMG Entreprises Midi-Pyrénées Résidence Gabriel Fauré 1 rue Gabriel Fauré 65000 Tarbes France

Téléphone : Télécopie :

+33 (0)5 62 34 78 15 +33 (0)5 62 51 17 85

Site internet: www.kpmg.fr

SA HYDRO

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31/12/2017 Montants exprimés en EUR

Ce document contient 14 pages



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos31/12/2017 Montants exprimés en EUR KPMG Entreprises Mars 2018

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	2
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte	
	de résultat	3 3 3
2.1	Actif immobilisé	3
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	3
2.1.2 2.1.3	Amortissements de l'actif immobilisé Informations relatives aux filiales et participations	4
2.1.3	Actif circulant	6
2.3	Capitaux propres	6
2.3.1	Capital social	
2.3.2	Variation des capitaux propres	6 6 7 7 7
2.3.3	Subventions d'investissement	7
2.3.4	Autres fonds propres	7
2.3.5	Provisions réglementées	7
2.4	Passifs et provisions	8
2.4.1 2.5	Provisions État des échéances des créances et des dettes à la clôture de	8
2.5	l'exercice	9
2.6	Compte de résultat	9
2.6.1	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de	·
	certaines charges et produits	9
3	Informations relatives à la fiscalité	10
3.1	Impôt sur les bénéfices	10
3.1.1	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	10
4	Informations au titre des opérations réalisées avec des	
	parties liées	11
5	Engagements financiers donnés et reçus	12
6	Informations relatives à l'effectif	13



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos31/12/2017 Montants exprimés en EUR KPMG Entreprises Mars 2018

1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Le contrat de concession de la centrale de Mondavezan arrive à son terme au 31/12/2019. Compte tenu des valeurs nettes comptables restant à cette date, il a été décidé de pratiquer à compter de l'exercice clos le 31/12/2013 des amortissements de caducité sur les biens de retour non inscrits au registre.

De même, la centrale de Labastidette arrivait en fin de concession au 31/12/2014. Cependant, la direction de l'entreprise a estimé, après entretien avec la DREAL, que le transfert de la concession ne se fera pas avant l'écoulement d'un délai de 4 ans audelà de la date de fin de concession. Des amortissements de caducité ont donc également été constatés à compter de l'exercice clos au 31/12/2013 sur les biens de retour non inscrits, qui ne seront pas totalement amortis.

Un mandat de gestion à titre temporaire a été accordé par la préfecture en date du 07/11/2017. Cet arrêté tient lieu de titre d'occupation temporaire, à titre gratuit, du domaine public de l'Etat. Il est valable pour 2 ans et est reconductible par tacite reconduction.



3

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos31/12/2017 Montants exprimés en EUR KPMG Entreprises Mars 2018

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	В	С	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles		1 031		1 031
Immobilisations corporelles	3 852 080	1 009 452	686 900	4 174 632
Immobilisations financières	5 517 862		132 161	5 385 701
TOTAL	9 369 942	1 010 483	819 061	9 561 364

2.1.1.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Les acquisitions de l'exercice concernent les centrales de Mondavezan et Campagne sur Aude pour 1 007 K€. Une partie était en immobilisation en cours à la dernière clôture.

En effet, les immobilisations en cours ont varié de 678 K€, correspondant principalement à la mise en service en 2017 des travaux de mise en conformité pour continuité écologique de la centrale de Campagne sur Aude.

2.1.1.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

L'avance consentie à Saint Aventin a diminué de 99 K€.

L'avance consentie à Cerbère a diminué de 30 K€.

28 mars 2018



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos31/12/2017 Montants exprimés en EUR KPMG Entreprises Mars 2018

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et	A	В	C	D
mouvements Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés a la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 768 559	214 091	8 738	1 973 912
Immobilisations financières				
TOTAL	1 768 559	214 091	8 738	1 973 912

2.1.3 Informations relatives aux filiales et participations



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos31/12/2017
Montants exprimés en EUR
KPMG Entreprises
Mars 2018

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus Brute Nette	ables des titres	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Filiales et participations A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations cidessus 1. Filiale (à détailler) (+50 % du capital détenu par la société)											
SEGG	280 000	318 300	100	2 167 123	2 167 123			802 320	59 639		
CERBERE	44 700	30 006	100	289 605	289 605	150 000		135 705	6 016		
SAINT AVENTIN	8 000	206 116	100	2 760 559	2 760 559			255 110	-60 803		



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos31/12/2017 Montants exprimés en EUR KPMG Entreprises Mars 2018

2.2 Actif circulant

Les créances clients sont toutes à moins d'un an.

Les autres créances correspondent à des subventions à recevoir, à de la TVA et à un plafonnement CET à recevoir.

2.3 Capitaux propres

2.3.1 Capital social

Le capital est composé de 123 000 titres de 16 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.3.2 Variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	1 968 000			1 968 000
Primes d'émission, fusion	1 908 491			1 908 491
Réserves légale et réserves statutaires	193 100			193 100
Autres réserves	1 030 492			1 030 492
Report à nouveau	492 475	-6 942		485 533
Résultat	-6 942	-15 901	-6 942	-15 901
Subventions d'investissement	570 000	10 000	21 833	558 167
Provisions règlementées	190 534		7 661	182 873
Autres				
Total	6 346 150	-12 843	22 552	6 310 755



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos31/12/2017
Montants exprimés en EUR

KPMG Entreprises

Mars 2018

2.3.3 Subventions d'investissement

L'agence de l'eau subventionne les travaux de mise en conformité du barrage de Campagne sur Aude au titre de la continuité piscicole et sédimentaire.

Au 31/12/2016, 570 K€ de subvention ont été comptabilisés, représentant 60% des travaux engagés sur une base de 950 K€.

Au 31/12/2017 une subvention à recevoir à hauteur de 10 K€ a été provisionnée concernant les travaux de la passe à canoe.

Les travaux étant terminés courant 2017, les immobilisations correspondantes ont été mises en services, et les subventions ont été amorties en 2017 selon le plan cidessous.

			Amortiss	ement
Date	Biens subventionnés	Montant	Mode	Durée
31/03/2017	Continuité écologique	570 000	Linéaire	20 ans
31/01/2017	Passe à canoe	10 000	Linéaire	20 ans

2.3.4 Autres fonds propres

Les autres fonds propres correspondent à la prise en compte des amortissements de caducité sur les centrales de Mondavezan et de Labastidette.

2.3.5 Provisions réglementées

Les provisions règlementées correspondent aux amortissements dérogatoires (différentiels de durée).



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos31/12/2017 Montants exprimés en EUR KPMG Entreprises Mars 2018

2.4 Passifs et provisions

2.4.1 Provisions

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques							
Provisions pour charges : PIDR	3 566		520				4 086
Provisions pour charges : PGE	41 100		62 600	41 100	12		62 600
Total	44 666		63 120	41 100			66 686

2.4.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

La provision pour indemnités de départ à la retraite est évaluée et comptabilisée dans le respect de la permanence des méthodes.

Selon la recommandation ANC n°2013-02, nous avons opté pour la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et de leur base de détermination est la suivante à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- taux d'actualisation : 1,30 % (contre 1,31 % l'an dernier)
- taux d'augmentation annuel des salaires : 1,50 % (idem N-1)
- turn over : faible (idem N-1)

Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles distinctes pour les hommes et les femmes.



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos31/12/2017
Montants exprimés en EUR

KPMG Entreprises

Mars 2018

2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Voir liasse tableau 2057.

2.6 Compte de résultat

2.6.1 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Le résultat exceptionnel est constitué des reprises et dotations sur provisions pour gros entretiens, de la quote-part de subvention virée au résultat, ainsi que des reprises sur les amortissements dérogatoires.



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos31/12/2017
Montants exprimés en EUR

KPMG Entreprises

Mars 2018

3 Informations relatives à la fiscalité

3.1 Impôt sur les bénéfices

Société intégrée fiscalement

Depuis l'exercice ouvert au 01/01/2012, la société SA Hydro Exploitations est tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale SA Hydro Exploitations / SARL Hydro-Electrique de Saint Aventin / SARL Cerbere / EURL SEGG.

La société mère est seule redevable de l'impôt.

3.1.1 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 2 609 €.

Au compte de résultat, l'entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en Autres créances.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE a permis notamment de participer au financement des investissements et de l'entretien de l'outil de production.

28 mars 2018



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos31/12/2017 Montants exprimés en EUR KPMG Entreprises Mars 2018

4 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la convention avec la partie liée	Montant des transactions avec la partie liée
SEGG	Avance trésorerie	-693 410
CERBERE	Avance trésorerie	152 833
SAINT AVENTIN	Avance trésorerie	582
SEGG	Compte courant	14 143
CERBERE	Compte courant	1 692
SAINT AVENTIN	Compte courant	1 814
SEGG	Intégration fiscale	28 532



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos31/12/2017 Montants exprimés en EUR KPMG Entreprises Mars 2018

5 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Cautionnements		
Nantissements	1 133 797	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Engagements consentis l'égard d'entités liées		



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos31/12/2017 Montants exprimés en EUR KPMG Entreprises Mars 2018

6 Informations relatives à l'effectif

L'effectif employé pendant l'exercice se décompose ainsi :

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Total	4	